



**AVIS PUBLIC
ERRATUM**

**TENUE D'UNE CONSULTATION ÉCRITE
POUR LE PREMIER PROJET DE
RÈGLEMENT P1-Z-3001-72-20 VISANT À
PERMETTRE DE NOUVEAUX USAGES À
L'INTÉRIEUR DE LA ZONE H-838, DANS
LE SECTEUR DE LA RUE PRINCIPALE ET
DU BOULEVARD ROUSSEAU**

AVIS PUBLIC est donné à toutes les personnes et les organismes intéressés par le premier projet de P1-Z-3001-72-20 visant à permettre de nouveaux usages à l'intérieur de la zone H-838, dans le secteur de la rue principale et du boulevard Rousseau qu'à la suite de l'avis public publié le 19 août 2020, le paragraphe suivant :

« Le projet de règlement P1-Z-3001-72-20 n'est pas susceptible d'approbation référendaire en vertu de l'article 123.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. »

Aurait dû se lire comme suit :

« La disposition du premier projet de règlement P1-Z-3001-72-20 permettant l'usage «Habitation multifamiliale (H4) » à l'intérieur de la zone H-838 ainsi que les normes s'y rattachant est susceptible d'approbation référendaire ».

La période de 15 jours pour la tenue de la consultation écrite est modifiée en conséquence de la publication du présent avis public erratum et devient du **21 août au 4 septembre 2020**.

Donné à Châteauguay, ce 20^e jour du mois d'août 2020.

Le greffier,

George Dolhan, notaire

**PUBLIC NOTICE
ERRATUM**

**HELD OF A WRITTEN CONSULTATION
FOR THE FIRST DRAFT BY-LAW
P1-Z-3001-72-20 TO ALLOW
NEW USES INSIDE ZONE H-838,
IN THE RUE PRINCIPALE AND
BOULEVARD ROUSSEAU SECTOR**

PUBLIC NOTICE is given to all persons and the organizations interesting by the first draft by-law P1-Z-3001-72-20 aimed at allowing new uses within zone H-838, in the area of main street and boulevard Rousseau that following the public notice published on August 19, 2020, the following paragraph:

« Draft by-law P1-Z-3001-72-20 is not subject to referendum approval under section 123.1 of the *Act respecting land use planning and development*. »

Should have read as follows:

« The provision of the first draft by-law P1-Z-3001-72-20 allowing the use of "Multi-family dwelling (H4)" within zone H-838 as well as the related standards is subject to referendum approval. »

The 15-day period for holding the written consultation is modified as a result of the publication of this public notice erratum and becomes from **August 21 to September 4, 2020**.

The present text is not official; thus, the French version prevails

Châteauguay



**CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC ERRATUM
DE LA TENUE D'UNE CONSULTATION ÉCRITE POUR
LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT P1-Z-3001-72-20
VISANT À PERMETTRE DE NOUVEAUX USAGES
À L'INTÉRIEUR DE LA ZONE H-838, À DANS LE SECTEUR
DE LA RUE PRINCIPALE ET DU BOULEVARD ROUSSEAU**

Je soussigné, Maître George Dolhan, agissant en ma qualité de greffier de la Ville de Châteauguay, certifie par la présente que j'ai affiché en date du 20 août 2020, le présent avis public erratum de la tenue d'une consultation écrite pour le premier projet de règlement P1-Z-3001-72-20, à l'Édifice de la Mairie situé au 5, boulevard D'Youville à Châteauguay.

De plus, tel que prévu au règlement G-016-17 déterminant les modalités de publication des avis publics de la Ville adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 21 août 2017, je certifie par la présente que j'ai affiché, en date du 20 août 2020, le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Châteauguay.

Attesté à Châteauguay, ce 20^e jour du mois d'août 2020.

Le greffier,

George Dolhan, notaire